

LA MAIRIE SERA FERMÉE LE LUNDI 26 DÉCEMBRE 2016

Pour les inscriptions sur les listes électorales, vous devez venir en mairie AU PLUS TARD mercredi 31 décembre entre 10h et 12h (horaires habituels d'ouverture au public), munis d'une pièce d'identité (C.N.I. ou passeport en cours de validité), ET :

Pièces à fournir

Vous devez fournir les documents suivants :

- Formulaire [cerfa n°12669*01](#) de demande d'inscription (pour une démarche sur place ou par courrier) complété par vos soins,
- Une pièce d'identité récente (valide ou périmée depuis moins d'1 an) prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité,

Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité valide ou périmée depuis moins d'un an) + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation ou certificat de nationalité)

- Un [justificatif de domicile](#).

Après le 31 décembre 2016 - 12 heures, aucune demande d'inscription sur les listes électorales ne pourra être prise en compte par la commission électorale.

